

relevé, compte tenu des frais de lancement et des frais d'exploitation d'une entreprise en 1983. Nous croyons que le programme devrait être élargi parce que les petites entreprises, durement frappées par la récession, ont besoin de capital de roulement pour éviter la faillite qui les menace constamment depuis deux ans.

Nous croyons qu'il faudrait reconsidérer le système d'administration du programme qui a fait appel aux banques à charte, lesquelles décident en définitive si un prêt doit être accordé. Pourquoi ne pas mettre sur pied un organisme de tamisage où siègeraient des représentants de la petite entreprise, au lieu de laisser ce soin aux mains des banques qui se sont si lamentablement révélées incapables de répondre aux besoins de ces entreprises?

Enfin, il nous faudrait un programme qui comprenne un ensemble d'initiatives économiques destinées à stimuler l'économie et à faire baisser les taux d'intérêt en fonction de l'inflation, alors que le taux que les petites entreprises ont dû subir depuis quelques années dépasse de 4, 5 ou 6 p. 100 le taux préférentiel.

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur le Président, je voudrais faire publiquement aujourd'hui quelques observations sur le projet de loi C-144 qui arrive à point nommé, aussi bien pour les députés que pour les chefs de petites entreprises. En premier lieu, nous devons faire attention quand nous parlons de «petite entreprise». J'ai déjeuné aujourd'hui même avec un chef de petite entreprise, du moins tel qu'on le définit dans la loi. Je lui ai demandé quels étaient les avantages et les inconvénients d'une entreprise en ce moment. Il est bon de temps en temps de s'adresser directement aux gens pour savoir ce que pensent d'un projet de loi que nous étudions les gens qui sont directement visés par lui. L'homme d'affaires en question dirige une entreprise de services située dans ma circonscription. Le premier problème qu'il voit, c'est celui de la définition de la petite entreprise. La plupart des chefs de petites entreprises, du moins ceux qui dirigent des entreprises de services dans les zones rurales, vous diront que la définition est trop large et qu'au sommet de l'échelle, compte tenu du critère de taille qui est fixé pour les petites entreprises, on ne tient pas suffisamment compte du nombre d'emplois qu'elles créent.

Nous ne devons jamais oublier, nous les députés, les retombées de la petite entreprise. Nous parlons du taux de chômage et du million et demi de chômeurs. Nous en parlons; nous citons des chiffres, nous évoquons la tragédie que cela représente. Aujourd'hui, on a offert des solutions pour créer ou développer des emplois. Je crois que le terme «développer» est plus juste que le terme «créer». Pour prendre un exemple, comment allons-nous développer des emplois pour des jeunes qui entrent sur le marché du travail?

De quelle façon devons-nous procéder pour éviter que les jeunes se désespèrent ou qu'ils aient le sentiment, au moment où ils cherchent un premier emploi, qu'ils n'ont pas la possibilité de s'insérer dans le marché du travail ou de créer leur propre entreprise? Nous devons débattre de cette question aujourd'hui aussi. Mais il ne faudrait pas perdre de vue non plus que les chefs de petites entreprises avec lesquels nous nous entretenons dans nos circonscriptions, les commerçants de la rue Principale, ces gens avec lesquels nous prenons le café au comptoir peuvent créer des emplois. Ce sont eux les chefs de petites entreprises et nous les connaissons tous. Nous pouvons

Prêts aux petites entreprises—Loi

mettre des noms sur leurs visages. Ce sont nos voisins, nos amis et très souvent les personnalités dirigeantes locales.

Nous devons bien comprendre qu'en cette période de chômage, c'est la petite entreprise qui offre le plus d'emplois. Le printemps venu et en prévision de l'été, bon nombre de petites entreprises songent à s'agrandir. Ce faisant, elles prévoient automatiquement de créer des emplois, d'embaucher des gens sur place. La petite entreprise emploie beaucoup de salariés. Par voie de conséquence, quelle que soit la définition que l'on retienne, la petite entreprise emploie beaucoup de salariés en proportion de ses investissements, comparativement à de plus grosses entreprises. De ce point de vue donc, la petite entreprise constitue un bon investissement. Ce que je voudrais faire comprendre, c'est que nous n'avons pas assez tenu compte de cette réalité, que nous avons négligé la petite entreprise.

● (1450)

Par ailleurs, les petites entreprises offrent plus de possibilités d'emploi aux travailleurs dont les aptitudes sont limitées. Cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas l'occasion de se perfectionner au travail, mais je parle du moment où ils se font embaucher. Ainsi, très souvent, les petites entreprises sont mieux disposées que les grandes entreprises, à embaucher des personnes qui ont des aptitudes restreintes, puis à leur permettre de se perfectionner au travail.

À l'heure actuelle, plus de 90 p. 100 de nos entreprises emploient moins de 200 personnes. Pour bien des Canadiens habitant la campagne, une entreprise de 200 employés est assez grande. Il y en a quelques-unes dans ma circonscription, mais beaucoup de députés seraient très heureux que des entreprises de cette taille s'installent dans leur circonscription.

On critique le profit, et les entreprises; j'entends dire qu'il va y avoir des quêteux en Cadillac et ainsi de suite. Je maintiens qu'il faut réserver un très bon accueil à ces investisseurs, à ceux qui prennent des risques. Il faudra à mon sens que nous changions complètement d'attitude à cet égard.

Je n'essaie pas de critiquer mais d'étudier la situation pour voir quelle orientation il faut prendre. Les gouvernements de tous les partis ont insisté beaucoup sur les mégaprojets, que ce soit dans le secteur de l'énergie ou dans le secteur manufacturier, mais c'est surtout dans le secteur énergétique qu'il en a été question. L'investissement à faire par emploi est énorme. Je suis en faveur des mégaprojets; je suis en faveur des entreprises; je suis en faveur de la création de richesses par le biais de placements de ce genre, mais je ne crois pas que les gouvernements aient attaché autant d'importance aux petites entreprises ni à leur rôle dans l'économie. Ainsi, combien de temps consacre-t-on aux mégaprojets à la Chambre? Combien de temps la Chambre consacre-t-elle à parler des petites entreprises? Et pourtant, si nous trouvons que les petites entreprises représentent 90 p. 100 de l'ensemble des entreprises, je crois qu'il faut revoir notre ordre de priorités.

Le moteur de l'économie canadienne est la petite entreprise, qui comprend l'agriculture. Si je rattache l'agriculture à ce secteur, c'est que, à parler avec des fermiers de ma circonscription, je me suis rendu compte qu'ils étaient des hommes d'affaires fort compétents dans bien des domaines, non seulement en agriculture. De nos jours, si un fermier veut survivre, il doit avoir un sens des affaires tout aussi aigu que celui des commerçants des grandes villes du Canada, qui font également partie, à mon avis, de cette catégorie.